

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00435

NOVACIERIES - CONVENTION D'ENTRETIEN ET D'USAGES DU PARC ET DES ABORDS D'HALL IN ONE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 novembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 56

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Jean-Yves CHARBONNIER

RECU EN PREFECTURE

Le 07 décembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181115-D2018004351-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181128

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

NOVACIERIES - CONVENTION D'ENTRETIEN ET D'USAGES DU PARC ET DES ABORDS D'HALL IN ONE

Saint-Etienne Métropole a confié à la SPL Cap Métropole l'aménagement de la ZAC des Acières – projet Novaciéries – sur la commune de Saint-Chamond par délibération du 1^{er} octobre 2012.

Le traité de concession prévoit la réalisation par l'aménageur de l'ensemble des travaux prévus au programme des équipements publics de la ZAC.

Le programme des équipements publics de la ZAC identifie pour chacun d'eux, la personne publique qui le prendra en charge et en assurera la gestion, ainsi que la répartition du coût de financement de chaque équipement.

Le Conseil Municipal de Saint-Chamond a approuvé le principe de réalisation des équipements intéressant la commune et la participation lui incombant par délibération du 17 septembre 2012.

Le dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé le 09 septembre 2013 par Saint-Etienne Métropole.

Suite à l'évolution du programme de la ZAC, le Programme des Equipements Publics de la ZAC a été revu. Le Conseil Municipal de Saint-Chamond a validé ce nouveau PEP lors de la séance du 29 juin 2015, tandis que le Conseil Communautaire de Saint-Etienne Métropole en date du 30 juin 2015 a approuvé les modifications apportées au PEP et le nouveau dossier de réalisation de la ZAC.

Le programme des équipements publics prévoit notamment la réalisation :

- du « parc du Gier », du « secteur Halle 01 », de la « traversée du pôle industriel plateforme basse », du « secteur Est Sibert », dont le maître d'ouvrage désigné est Cap Métropole, avec un cofinancement assuré par la Ville de Saint-Chamond et Saint-Etienne Métropole, et une gestion future assurée par la Ville de Saint-Chamond et Saint-Etienne Métropole,
- de la « rue Maurice Bonnevalle » et de la « rue Pétin-Gaudet » dont le maître d'ouvrage désigné est Cap Métropole, avec un financement assuré par Saint-Etienne Métropole et le Département de la Loire, et une gestion future assurée par la Ville de Saint-Chamond et le Département de la Loire.

Cap Métropole a finalisé l'achèvement du parc Novaciéries et des abords d'Hall in One. La partie Sud du parc a été ouverte à l'été 2017.

L'espace dédié au skatepark a été ouvert à la Toussaint 2018 et a fait l'objet d'une convention de mise à disposition temporaire entre Cap Métropole et la Ville de Saint-Chamond.

Le reste des espaces est ouvert au public à compter du 03 décembre 2018.

En dérogation au traité de concession, et notamment ses articles 19-3 et 19-5, la remise des équipements publics a été décalé et il est nécessaire de définir, par voie de convention, les responsabilités et la répartition des tâches entre Cap Métropole et la Ville de Saint-Chamond sur les espaces ouverts au public en matière de gestion des espaces verts, gestion de la propreté urbain, gestion du mobilier, organisation d'évènements, consommation en fluide et pouvoir de police.

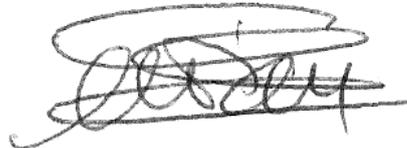
Saint-Etienne Métropole est signataire de cette convention en tant que concédant.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'entretien et d'usages du parc Novaciéries et des abords d'Hall in One,**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU